

ANNEXE II
DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS DU POSTE DE TRAVAIL
POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025

(à retourner pour toute demande à la DSDEN-DPE2 et au service de santé pour le
9 décembre 2024)

NOM :

PRENOM(S) :

I - SITUATION ACTUELLE (cocher la ou les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> EN POSTE	<input type="checkbox"/> temps plein	<input type="checkbox"/> temps partiel (préciser la quotité)
<input type="checkbox"/> CMO <input type="checkbox"/> CLM <input type="checkbox"/> CLD	<input type="checkbox"/> en temps partiel thérapeutique	<input type="checkbox"/> en disponibilité d'office après CLM ou CLD
<input type="checkbox"/> PACD <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année		
<input type="checkbox"/> PALD <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} année <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} année		

Personnel déjà en poste adapté :
 Lieu d'exercice :
 Horaire hebdomadaire effectué :
 Nature du poste occupé :
 Description des fonctions assurées :

Personnel bénéficiant d'un AMÉNAGEMENT DU POSTE

- Adaptation de l'emploi du temps
- Attribution d'une salle de cours
- Allègement horaire (*O.R.S. réduites jusqu'au tiers*)
 Nombre d'heures de décharge :
- Aménagement du service (*O.R.S. réduites jusqu'au tiers pour effectuer d'autres tâches*)
 Fonctions assurées pendant la décharge :
 Nombre d'heures de décharge :

Personnel bénéficiant d'une ASSISTANCE HUMAINE

II – AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL SOUHAITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026
(cocher la ou les cases correspondantes)

Adaptation de l'emploi du temps (à préciser)

 Attribution d'une salle de cours (à préciser)

 Allègement horaire (réduction de l'ORS jusqu'au tiers pour suivre des soins médicaux)
Nombre d'heures (à préciser):

☐ Aménagement du service - (ORS réduites jusqu'au tiers pour effectuer des tâches différentes de l'activité professionnelle classique)

Indiquer l'ordre de priorité par numérotation de 1 à 4

- Appui aux fonctions administratives
- prise en charge de petits groupes d'élèves dans le cadre du soutien
- fonctions dans un CDI- vie scolaire
- autres :

Nombre d'heures (à préciser) :

Rappel des modalités d'attribution : les allègements de service, qui correspondent à un accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique, et, s'ils le sont, c'est généralement de manière dégressive.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des allègements de service

Date et signature de l'agent,

Avis de l'IEN (à cocher) :

- favorable
- défavorable

Commentaires éventuels sur la demande :

Date et visa